

Litige avec l'expert auto, l'assurance et le garagiste

Par chopine57000, le 23/10/2009 à 17:47

Bonjour,

Je suis nouvelle ici, et j'espère poster dans la bonne catégorie.

Je vous expose notre problème.

Nous avons acheté un véhicule d'occasion au mois de juin 2009, 5 jours après dans une zone en travaux, une camionnette nous a dépassé et a projeté un caillou qui a abimé le côté gauche du véhicule. Nous avons relevé la plaque de l'individu, ainsi que celle d'un véhicule de la DDE pour prouver que nous étions bien dans une zone de travaux.

Nous sommes assurés au tiers, et nous avons signalé l'incident à l'assurance (crédit mutuel). Début septembre nous avons reçu un courrier nous demandant de faire l'expertise du véhicule dans le garage de notre choix, ce que nous avons fait.

Le 14 septembre l'assurance nous renvoie un courrier indiquant que l'autre conducteur n'a pas encore donné suite, que notre responsabilité s'élève à 0% et qu'il sont en attente de la réponse du recours.

Le 23 septembre, nouveau courrier mais de l'expert. [s] "Suite à l'expertise de votre Volkswagen, immatriculé ********, veuillez contacter téléphoniquement le garage ******* au 0381****** pour fixer un rendez vous pour les réparations de votre véhicule"[/s] Nous avons donc ramener la voiture au garage après avoir fixé un rendez vous, le garage nous a dit que le rapport indique qu'il a une aile et une portière à repeindre. Nous laissons le véhicule pour ces réparations. Or quand nous venons le chercher, le garage nous dit qu'il nous faut avancer l'argent. Nous avons fait un chèque qui actuellement est en attente. L'assurance nous dit qu'on aurait du attendre confirmation de leur part et que le courrier de l'expert ne devait pas nous être adressé mais qu'il aurait du être envoyé au credit mutuel. L'expert nous dit qu'effectivement sa lettre porte à confusion et qu'il a d'ailleurs fait modifier son texte, il ajoute que sur le rapport qu'il a remis au garagiste il indique clairement qu'il n'y a

pas de prise en charge. Le garagiste nous a dit de payer une fois le véhicule repeint, sans nous prévenir que cela ne serait pas pris en charge.

Nous aurons la réponse du recours fin novembre. Chacun se renvoie la balle et nous avons été très mal informé sur ce que nous devions faire. Ma question est donc la suivante : avons nous un recours? si oui contre qui? quelles démarches effectuer à présent? Jamais nous n'aurions fait faire les travaux si cela n'avait pas été pris en charge car nous n'en avons pas les moyens.

Je vous remercie d'avance pour les réponse que vous pourrez m'apporter.

Par **chaber**, le **27/10/2009** à **11:09**

Bonjour,

Si le rapport d'expert mentionne qu'il n'y a pas de prise en charge, le garagiste aurait pu vous en informer avant de procéder aux réparations.

La lettre de l'expert est un peu ambigue, mais il mentionne simplement que vous pouvez prendre rendez-vous pour procéder aux réparations; son travail de chiffrage étant terminé.

Il ne juge pas des responsabilités, ni du réglement de la facture.

Par chopine57000, le 28/10/2009 à 09:04

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement,

Nathalie.